

## **REGLEMENT COMPLET DU JEU**

### **« Jeu concours Festivals de l'été »**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

La société SNCF Connect, Société par actions simplifiée au capital de 10.672.000 euros, dont le siège social est situé 1-3 rue Camille Moke 20012 CS 93212 La Plaine St Denis Cedex (ci-après l'« Organisateur ») organise sur le mini site <https://www.jeu-sncf-connect.com/festival> (ci-après le « Mini Site »), du 19 mai à 10h00 au 2 juin 2025 à 23h59 inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi), un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours Festivals de l'été », (ci-après le « Jeu »). Ces dates pourront être décalées à des dates antérieures ou ultérieures si l'organisation du Jeu l'impose. Le présent règlement a pour objet de définir les droits et obligations de L'Organisateur et des participants au Jeu (ci-après les « Participants »).

#### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU**

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Elle est ouverte à toute personne physique, majeure à la date de sa participation, domiciliée en France métropolitaine.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement sur le Mini Site accessible à l'adresse suivante : <https://www.jeu-sncf-connect.com/festival>

Elle nécessite que le participant (ci-après le « Participant ») dispose d'une connexion Internet et d'une adresse électronique valide.

Les salariés et représentants de L'Organisateur, et toutes les personnes ayant collaboré à l'organisation et la réalisation du Jeu, ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au Jeu.

La participation au Jeu est strictement nominative et limitée à une participation par personne (même nom, même compte...) et par foyer : il est donc interdit à tout Participant de participer sous plusieurs pseudos, avec plusieurs comptes, pour le compte d'autres personnes, ou par l'utilisation de « robots ». La violation de cette interdiction sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du Participant.

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, lequel a valeur de contrat entre l'Organisateur et les Participants (gagnants ou non).

Date et heure limite de participation : 2 juin 2025 23h59 inclus, date et heure française de connexion faisant foi (ci-après la « Date limite de participation »).

#### **ARTICLE 3 : ORGANISATION DU JEU**

Le Jeu sera affiché sur le site de l'Organisateur sur différents emplacements, notamment la page d'accueil <https://www.sncf-connect.com/> et également accessible via différentes insertions publicitaires en rotation générale sur le site SNCF CONNECT (display et application) et newsletter.

Pour participer, le Participant doit, avant la Date limite de participation, fixée au 2 juin 2025 à 23H59 inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi) cliquer sur les liens du Jeu présent sur les relais prévus. Le Participant sera ainsi dirigé vers le Mini Site. Le Participant peut également se rendre

directement sur le Mini Site avant la date limite de participation au Jeu.

Chaque Participant pourra tenter sa chance en jouant au Jeu et découvrira instantanément s'il remporte ou non un des gains (mécanisme de l'instant gagnant).

Pour cela, Le Participant doit accepter le contenu du présent règlement en cochant la case prévue à cet effet. Pour valider sa participation, le Participant doit compléter le formulaire d'inscription sur le Mini Site et renseigner tous les champs obligatoires (nom, prénom, email), puis cliquer sur « Participer » avant les dates et heures limites de participation.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies par le Participant lors de son inscription au Jeu.

Les Gagnants se verront attribuer un lot tel que décrit à l'article 4 du présent règlement.

Dans les trente (30) jours suivant la fin du Jeu, le Gagnant sera avisé qu'il a gagné un Lot par courrier électronique envoyé à l'adresse électronique qu'il aura indiquée sur le formulaire d'inscription au Jeu. Si les coordonnées fournies ne permettent pas à l'Organisateur d'informer le Gagnant de son Lot du tirage au sort, ou si passé un délai de 30 jours calendaires le Gagnant ne s'est pas manifesté en retour, le Gagnant sera disqualifié et perdra le bénéfice de son Lot sans qu'aucun dédommagement ne soit prévu et/ou accepté.

#### **ARTICLE 4 : LOTS**

Le Jeu comporte 385 places de festivals pour 2 personnes + 6 cartes d'abonnement pour le festival OFF Avignon, à gagner chaque jour du Jeu du 19 mai 2025 au 2 juin 2025 sous format « Instant Gagnants ».

Les Lots sont répartis comme suit :

##### **➤ Lot numéro 1 : 34 places pour le festival Rock en Seine, soit 17 Gagnants.**

34 invitations Grand public, soit 17 places x 2 réparties comme suit :

- 4 invitations Grand Public sur la journée du mercredi 20 août 2025
- 6 invitations Grand Public sur la journée du jeudi 21 août 2025
- 12 invitations Grand Public sur la journée du vendredi 22 août 2025
- 6 invitations Grand Public sur la journée du samedi 23 août 2025
- 6 invitations Grand Public sur la journée du dimanche 24 août 2025

La valeur unitaire de la dotation : 89€ TTC

#### **Process de remise des Lots :**

Si le Participant a gagné, il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé

qu'il sera contacté par Rock en Seine pour récupérer son billet. SNCF Connect contactera les Gagnants pour qu'ils choisissent le jour de leur invitation, selon les quotas et par ordre de réponse. Puis SNCF Connect précisera à Rock en Seine les noms, prénoms, emails, jours choisis des gagnants pour que celui-ci puisse leur envoyer leurs billets électroniques (2 places par Gagnant).

Rock en Seine envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique, sous un délai de 30 jours.

➤ **Lot numéro 2 : 20 places pour les Francofolies, soit 10 gagnants**

20 places, soit 10 places x 2 réparties comme suit :

- 16 places pour le 11 juillet 2025, la valeur unitaire de la dotation : 60€ TTC
- 4 places pour le 13 juillet 2025, la valeur unitaire de la dotation : 60€ TTC

**Process de remise des Lots :**

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté pour récupérer son billet. Les Gagnants n'auront pas le choix de gagner 1 jour de festival en particulier, les billets seront envoyés pour l'une des dates précisées ci-dessus, de manière aléatoire. Un email sera envoyé au Gagnant avec l'ensemble du processus de récupération de place.

➤ **Lot numéro 3 : 18 places pour le Sunska Festival, soit 9 Gagnants**

18 places, soit 9 places x 2 réparties comme suit :

- 6 places le vendredi 1er août 2025
- 6 places le samedi 2 août 2025
- 6 places le dimanche 3 août 2025

La valeur unitaire de la dotation : 47€ TTC

**Process de remise des Lots :**

Le Partenaire Sunska Festival envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique à l'adresse indiquée dans le formulaire de contact.

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par Sunska Festival, pour récupérer son billet.

Les Gagnants n'auront pas le choix de gagner 1 jour de festival en particulier, les billets seront envoyés pour l'une des dates précisées ci-dessus par le Partenaire Sunska Festival, de manière aléatoire.

Egalement, les 50 premiers Perdants du Jeu bénéficieront d'un code de 5% de réduction valable uniquement sur les billets jour et un seul billet par commande. Code valable du 3 au 10 juin 2025.

➤ **Lot numéro 4 : 30 places pour le Festival de Nîmes, soit 15 gagnants**

30 places, soit 15 places x 2 réparties comme suit :

- 6 ROBERTO ALAGNA 22 Juin 2025, soit une valeur unitaire de : 123 € TTC
- 4 MARVEL INFINITY SAGA 27 juin 2025, soit une valeur unitaire de : 98,5 € TTC
- 10 SOPRANO 10 juillet 2025, soit une valeur unitaire de : 74 € TTC
- 4 MICHEL POLNAREFF 11 juillet 2025, soit une valeur unitaire de : 120 € TTC
- 6 KALASH/FRANGLISH 20 juillet 2025, soit une valeur unitaire de : 73,5 € TTC

**Process de remise des Lots :**

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté pour récupérer son billet. Les Gagnants n'auront pas le choix de gagner 1 jour de festival en particulier, les billets seront envoyés pour l'une des dates précisées ci-dessus, de manière aléatoire. Un email sera envoyé au Gagnant avec l'ensemble du processus de récupération de place.

➤ **Lot numéro 5 : 26 places pour le Delta Festival, soit 13 gagnants**

26 places, soit 13 places x 2 réparties comme suit :

- Valables le 27, 28, 29, 30 ou 31 août 2025 dans la limite des stocks disponibles.

La valeur unitaire de la dotation : 70€ TTC

**Process de remise des Lots :**

Le Partenaire envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique à l'adresse indiquée sur le formulaire.

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par le Partenaire Delta Festival pour récupérer son billet. SNCF Connect contactera les Gagnants pour qu'ils choisissent le jour de leur invitation, selon les quotas et disponibilités. Puis SNCF Connect précisera au Partenaire Delta Festival les noms, prénoms, emails, jours choisis des gagnants.

En parallèle, les Perdants du jeu concours ayant perdu à l'instant gagnant « Delta » recevront un code unique permettant de bénéficier de -20% sur l'ensemble de la billetterie du Delta Festival jusqu'au 29 juin 2025

➤ **Lot numéro 6 : 80 places pour le Festival Musilac, soit 40 gagnants**

80 places pour 2 personnes, soit 40 places x 2 réparties comme suit :

- 20 places pour le 9 juillet 2025,
- 20 places pour le 10 juillet 2025
- 20 places pour le 11 juillet 2025
- 20 places pour le 12 juillet 2025

Soit une valeur unitaire de 69€ TTC par place.

**Process de remise des Lots :**

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté pour récupérer son billet. Les Gagnants n'auront pas le choix de gagner 1 jour de festival en particulier, les billets seront envoyés pour l'une des dates précisées ci-dessus, de manière aléatoire. Un email sera envoyé au Gagnant avec l'ensemble du processus de récupération de place.

➤ **Lot numéro 7 : 100 places pour le Rose Festival, soit 50 gagnants**

100 places, soit 50 places x 2 réparties comme suit :

- 50 places pour le samedi 30 août 2025
- 50 places pour le dimanche 31 août 2025

Soit une valeur unitaire de 59€ TTC par place.

**Process de remise des Lots :**

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par le Partenaire Rose Festival pour récupérer son billet. Les Gagnants n'auront pas le choix de gagner 1 jour de festival en particulier, les billets seront envoyés pour l'une des dates précisées ci-dessus par le Partenaire, de manière aléatoire.

➤ **Lot numéro 8 : 50 places pour le Festival | Río Loco ! soit 25 gagnants**

50 places, soit 25 places x 2 réparties comme suit :

- 10 places pour le mercredi 11 juin
- 10 places pour le jeudi 12 juin
- 10 places pour le vendredi 13 juin
- 10 places pour le samedi 14 juin
- 10 places pour le dimanche 15 juin

Soit une valeur unitaire de 15€ TTC par place.

**Process de remise des Lots :**

Le Partenaire Rio Loco envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique.

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé

qu'il sera contacté par le Partenaire pour récupérer son billet.

Les Gagnants n'auront pas le choix de gagner 1 jour de festival en particulier, les billets seront envoyés par le Partenaire pour l'une des dates du Festival selon les quotas cités ci-dessus, de manière aléatoire.

➤ **Lot numéro 9 : 60 places pour les Plages Electroniques, soit 30 gagnants**

60 places, soit 30 places x 2 réparties comme suit :

- 20 places pour le vendredi 8 août 2025
- 20 places pour le samedi 9 août 2025
- 20 places pour le dimanche 10 août 2025

Soit une valeur unitaire de 55€ TTC par place.

**Process de remise des Lots :**

Le Partenaire Les Plages Electroniques envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique à l'adresse indiquée dans le formulaire de contact.

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par le Partenaire Les Plages Electroniques pour récupérer son billet. Les Gagnants n'auront pas le choix de gagner 1 jour de festival en particulier, les billets seront envoyés pour l'une des dates précisées ci-dessus par le Partenaire Les Plages Electroniques, de manière aléatoire.

➤ **Lot numéro 10 : 50 places pour Les Suds, à Arles soit 25 gagnants**

50 places, soit 25 places x 2 réparties comme suit :

- 10 places pour Mercredi 16 juillet 2025 avec PIERS FACCINI & BALLAKÉ SISSOKO + SALIF KEÏTA, soit une valorisation unitaire de : 38€ TTC
- 10 places pour Jeudi 17 juillet 2025 avec BIRDS ON A WIRE + YERAI CORTÉS, soit une valorisation unitaire de : 38€ TTC
- 10 places pour Vendredi 18 juillet 2025 avec NAGHASH ENSEMBLE + TRIO JOUBRAN soit une valorisation unitaire de : 38€ TTC
- 20 places pour la soirée du Samedi 19 juillet 2025 avec ORCHESTRE TOUT PUISSANT MARCEL DUCHAMP + DE KIFT, soit une valorisation unitaire de : 25€ TTC

**Process de remise des Lots :**

Le Partenaire Les Suds, à Arles envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique à l'adresse indiquée sur le formulaire de contact.

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé

qu'il sera contacté par le Partenaire pour récupérer son billet. Les Gagnants n'auront pas le choix de gagner 1 jour de festival en particulier, les billets seront envoyés pour l'une des dates précisées ci-dessus par le Partenaire, Les Suds, à Arles, de manière aléatoire

➤ **Lot numéro 11 : 30 places pour Les Eurockéennes soit 15 gagnants**

30 places, soit 15 places x 2 réparties comme suit :

- 30 places pour le dimanche 6 juillet 2025, soit une valorisation unitaire de 66€ TTC

**Process de remise des Lots :**

Le Partenaire les Eurockéennes envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique à l'adresse indiquée sur le formulaire de contact.

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par le Partenaire Les Eurockéennes, pour récupérer son billet.

➤ **Lot numéro 12 : 54 places pour le festival ODP Talence, soit 27 gagnants**

54 places, soit 27 places x 2 réparties comme suit :

- 22 places pour le jeudi 12 juin 2025
- 16 places pour le vendredi 13 juin 2025
- 16 places pour le samedi 14 juin 2025

Soit une valorisation unitaire de 63€ TTC

**Process de remise des Lots :**

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de la création du jeu) dans lequel il lui sera indiqué un code promo (1 code par Gagnant soit 27 codes en tout chacun valable pour 2 places) et le mode de retrait suivant pour récupérer son billet :

Rendez-vous sur la billetterie officielle du festival ODP Talence :

<https://festival-odp.seetickets.com/content/billetterie>

- Cliquez sur billet 1 jour et sélectionnez le jour de votre choix
- Saisissez le code unique transmis dans le cadre prévu à cet effet. Ce code est valable pour 2 personnes.
- Le tarif JEU SNCF s'affiche à 0€ et bloque la quantité à 2 places.

Pour rappel, les Gagnants ont le choix parmi ces dates, soumis aux quotas :

> Jeudi 12/06 : 22 places soit 11 gagnants qui viennent accompagnés. 2 billets par Gagnant.

> Vendredi 13/06 : 16 places soit 8 personnes qui viennent accompagnées. 2 billets par Gagnant.

> Samedi 14/06 : 16 places soit 8 personnes qui viennent accompagnées. 2 billets par Gagnant.

A noter : chaque code unique donne accès aux 3 dates mais est soumis à un quota. Une fois le quota épuisé, la date en question ne sera plus proposée et le Gagnant devra choisir une autre date.

### ➤ **Lot numéro 13 : 6 kits d'accueil pour le festival Off d'Avignon, soit 3 Gagnants**

Le kit comprend :

- Une carte d'abonnement pour le festival
- Un totebag, une affiche, une carte postale, un magnet et une paire de lunettes.

Soit une valorisation de chaque kit de 47,5 € TTC.

### **Process de remise des Lots :**

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par le Partenaire pour lui indiquer comment et quand récupérer son kit d'accueil notamment.

Concernant le retrait des cartes, la liste des Gagnant.e.s (nom, prénom et mail) sera transmise par SNCF Connect au festival Off Avignon au plus tard le 18 juin par mail.

Dès le lendemain, un mail sera transmis au bénéficiaire demandant leur photo et contenant une vidéo pas à pas du processus de récupération de la carte d'abonnement. Celle-ci expliquera comment créer leur compte festivalier.e en ligne et où retrouver leur carte dans leur espace en ligne sur le site et sur l'application.

La carte est active dès la création, ils pourront donc l'utiliser tout de suite pour réserver leurs places de spectacles.

Les kits contenant les autres éléments seront eux à récupérer au Village du Off (6, rue Pourquery de Boiserie à Avignon) entre le 5 et le 26 juillet 2025, entre 9h30 et 19h30

### ➤ **Lot numéro 14 : 6 places pour le Festival d'Avignon, soit 3 Gagnants**

6 places, soit 3 places x 2 réparties comme suit :

- 2 places pour le 12 juillet 2025 à 22H : concert Encanto – Mayra Andrade, valorisation unitaire de 50€ TTC (tarif F)
- 2 places pour le 14 juillet 2025 à 22h : La Voix des femmes – Hommage à Oum Kalthoum / Concert, valorisation unitaire de 50€ TTC (tarif F)

- 2 places pour le 19 juillet 2025 à 22h : Le Soulier de satin – Éric Ruf, Comédie-Française, valorisation unitaire de 70€ TTC (tarif G).

#### **Process de remise des Lots :**

Le Partenaire, Festival d'Avignon envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique à l'adresse indiquée par le Participant sur le formulaire de contact.

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par le Partenaire, Festival d'Avignon, pour récupérer son billet.

#### **➤ Lot numéro 15 : 12 places pour le festival Marsatac, soit 6 Gagnants**

12 places, soit 3 places x 2 réparties comme suit :

- 6 places pour le 13 juin 2025 (3 gagnants x 2 places)
- 6 places pour le 14 juin 2025 (3 gagnants x 2 places)

Soit une valorisation unitaire de 54€ TTC

Pour information : entrée sur le site du festival jusqu'à minuit (vendredi & samedi), billet nominatif et non échangeable.

#### **Process de remise des Lots :**

Le Partenaire, Marsatac, envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique à l'adresse indiquée sur le formulaire de contact.

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par le Partenaire, Marsatac, pour récupérer son billet.

#### **➤ Lot numéro 16 : 14 places pour le festival Les Chorégies d'Orange, soit 7 Gagnants**

Les places sont réparties comme suit :

- 2 places pour le Requiem de Mozart du 28 juin, soit une valorisation unitaire de 81€ TTC
- 2 places pour le Concert symphonique La Symphonie fantastique de Berlioz du 5 juillet, soit une valorisation unitaire 51€ TTC
- 2 places pour le récital Renaud Capuçon du 9 juillet, soit une valorisation unitaire 30€ TTC
- 2 places pour le Lac des cygnes de Preljocaj du 12 juillet, soit une valorisation unitaire 60€ TTC

- 2 places pour La Forza del Destino du 20 juillet soit une valorisation unitaire de 125€ TTC
- 2 places pour Fantasia du 22 juillet, soit une valorisation unitaire de 35€ TTC
- 2 places pour le Liverpool Oratorio du 25 juillet, soit une valorisation unitaire de 81€ TTC

#### **Process de remise des Lots :**

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il précisera qu'il sera contacté par pour récupérer son billet. SNCF Connect lui enverra ensuite les informations ci-dessous pour lui expliquer la marche à suivre pour récupérer ses billets.

Voici les choix de spectacles :

- 2 places pour le Requiem de Mozart du 28 juin
- 2 places pour le Concert symphonique La Symphonie fantastique de Berlioz du 5 juillet
- 2 places pour le récital Renaud Capuçon du 9 juillet
- 2 places pour le Lac des cygnes de Preljocaj du 12 juillet
- 2 places pour La Forza del Destino du 20 juillet
- 2 places pour Fantasia du 22 juillet
- 2 places pour le Liverpool Oratorio du 25 juillet

Une fois vos places réservées auprès des équipes du Festival, vous pourrez les retirer le soir de la représentation au guichet "invitations presse" situé devant le bureau des Chorégies d'Orange au 18 place Sylvain à Orange entre 20h et 21h. »

#### **➤ Lot numéro 17 : 50 places pour le Nice Jazz Fest, soit 25 Gagnants**

50 places soit 25 places x 2 réparties, soit une valorisation unitaire : 45€ TTC.

- 50 places pour le 25 juillet 2025.

#### **Process de remise des Lots :**

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté pour récupérer son billet. Un email sera envoyé au Gagnant avec l'ensemble du processus de récupération de place.

Vos places vous seront ensuite envoyées par email par SNCF Connect.

➤ **Lot numéro 18 : 26 places pour festival Gärten On The Beach Deauville, soit 13 Gagnants**

26 places, soit 13 places x 2 réparties comme suit :

- 5 places x 2 places Early Bird – Samedi 9 août 2025, soit une valeur unitaire : 33,95 € TTC
- 5 x 2 places Early Bird – Dimanche 10 août 2025, soit une valeur unitaire de : 33,95 € TTC
- 3 x 2 pass 2 jours (samedi + dimanche), soit une valeur unitaire de : 61,96 € TTC

Billets Early Bird Samedi : valables uniquement le samedi 9 août, entrée possible jusqu'à 19h00.  
Billets Early Bird Dimanche : valables uniquement le dimanche 10 août, entrée possible jusqu'à 19h00.  
Pass 2 jours : valables les 9 et 10 août, entrée jusqu'à 19h00 chaque jour.  
Les billets sont nominatifs, mais peuvent être cédés à un proche sur simple demande lors de la prise de contact.

Les billets seront envoyés au format PDF digital

**Process de remise des Lots**

Le Partenaire, Gärten on The Beach, envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique.

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par le Partenaire pour récupérer son billet. Les Gagnants n'auront pas le choix de gagner 1 jour de festival en particulier, les billets seront envoyés pour l'une des dates précisées ci-dessus par le Partenaire, Gärten on The Beach, de manière aléatoire.

➤ **Lot numéro 19 : 18 places pour les Terres du son, soit 9 Gagnants**

18 places (9 Gagnants x 2 places), le samedi 12 juillet 2025 en soirée.

Soit une valorisation unitaire de 49€ TTC.

**Process de remise des Lots :**

Le Partenaire, terres du Son, envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique à l'adresse indiquée sur le formulaire de contact.

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par le Partenaire, Terres du Son, pour récupérer son billet (x2 places pour le 12 juillet 2025).

➤ **Lot numéro 20 : 20 places pour les Rencontres de la photographie, Arles, soit 10 gagnants**

20 places, soit 10 places x 2 :

Places valables pour une journée au choix durant toute la durée du festival, du 7 juillet au 5 octobre 2025.

Chaque billet est valable pour une personne et donne accès à l'ensemble des lieux d'exposition du festival, à raison d'une entrée par lieu.

Soit, une valorisation unitaire de 33€TTC.

**Process de remise des Lots :**

Le Partenaire Rencontres de la photographie envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique à l'adresse indiquée sur le formulaire de contact.

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par le Partenaire, Rencontres de la photographie, pour récupérer son billet. Les billets qui seront délivrés par le Partenaire ne sont pas datés. Ils seront valables pour la journée de choix des Gagnants, durant toute la durée du festival, du 7 juillet au 5 octobre, 2025.

➤ **Lot numéro 21 : 10 places pour Les Nuits Secrètes, soit 5 gagnants**

10 place, soit 5 places x 2 réparties comme suit :

- 10 pass 3 jours, valables pour le vendredi 11 juillet 2025, samedi 12 juillet 2025 et dimanche 13 juillet 2025, soit une valeur unitaire de 135€ TTC.

**Process de remise des Lots :**

Le Partenaire Les Nuits Secrètes, envoie les Lots par mail aux Gagnants sous forme de billet électronique à l'adresse indiquée sur le formulaire de contact.

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par le Partenaire Les Nuits Secrètes, pour récupérer son billet.

➤ **Lot numéro 22 : 50 places pour le Festival Interceltique de Lorient, soit 25 gagnants**

50 places, soit 25 places x 2 réparties comme suit :

- 10 invitations Grand Spectacle des Bagadoù 1ère Catégorie Samedi 02/08/2025, soit une valeur unitaire de 18€ TTC.
- 10 invitations arrivée Grande Parade des Nations Celtes - Dimanche 03/08/2025, soit une valeur unitaire de 15€ TTC.
- 10 invitations spectacle Horizons Celtiques - Mercredi 06/08/2025, soit une valeur unitaire de 31€ TTC
- 10 invitations soirée Bouge ton celtic - Vendredi 08/08/2025, soit une valeur unitaire de 27€ TTC.
- 10 invitations soirée ElectroFIL - Samedi 09/08/2025, soit une valeur unitaire de 20€ TTC.

#### **Process de remise des Lots :**

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté par le Partenaire Festival Interceltique de Lorient pour récupérer son billet. Les Gagnants n'auront pas le choix de gagner 1 jour de festival en particulier, les billets seront envoyés pour l'une des dates précisées ci-dessus par le Partenaire Festival Interceltique de Lorient, de manière aléatoire

#### **➤ Lot numéro 23 : 6 places pour le Festival d'Aix-en-Provence, soit 3 Gagnants**

6 places (3 places x 2) au choix, réparties comme suit :

- Les 16, 18, 20 ou 21 juillet 2025 pour l'Opéra La Calisto de Francesco Cavalli en Catégories supérieures.

#### **Process de remise des Lots :**

Si le Participant a gagné il en sera directement informé sur l'écran de jeu et recevra en parallèle un email de la part de SNCF Connect (envoyé par l'agence de création du jeu) dans lequel il sera précisé qu'il sera contacté pour récupérer son billet. SNCF Connect contactera ensuite directement les Gagnants pour leur préciser le processus de récupération des places comme suit :

Les Gagnants contactent le festival pour effectuer leur réservation en précisant le jour privilégié entre les 16, 18, 20 et 21 juillet, à l'adresse ou au téléphone indiqué sur le mail de contact envoyé par l'Organisateur.

#### **4.2 : Dispositions générales relatives aux Lots**

Les Lots sont soumis aux Conditions générales de vente et d'utilisation ainsi qu'aux Conditions spécifiques du ou des partenaires fournisseur(s) des prestations comprises dans le lot, applicables à la date de réservation et disponibles sur leur site.

Ces Lots sont nominatifs, non commercialisables et ne peuvent pas être attribués ou cédés à un ou des tiers. Ils ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou à son remplacement.

Pour bénéficier de leur lot, les Gagnants devront fournir à l'Organisateur, à sa demande, ou au(x) partenaire(s) de l'Organisateur, toute pièce justificative de leur identité et de leur adresse. Il devra également accepter les conditions particulières et générales de vente et d'utilisation du ou des partenaires de l'Organisateur.

Après réservation, les éléments qui composent le Lot ne pourront faire l'objet d'aucune modification. En cas, d'annulation, le Gagnant ne pourra plus prétendre à son Lot. Si les dates du séjour proposées ne convenaient pas, le Gagnant perdrait le bénéfice du Lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du Participant, l'Organisateur n'est pas tenu d'attribuer un quelconque lot au Gagnant si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de son inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

## **ARTICLE 5 : CONVENTION DE PREUVES**

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

## **ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les données personnelles des Participants sont par l'Organisateur et par son sous-traitant Adictiz pour la finalité propre au Jeu.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées par l'Organisateur, conformément à la réglementation relative aux données personnelles et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

Le traitement de ces informations permet à l'Organisateur de gérer la participation des Participants au Jeu, et notamment de les informer le cas échéant de leur Lot.

Sauf autorisation préalable, les informations recueillies dans le cadre du Jeu ne seront pas utilisées, par l'Organisateur et/ou ses partenaires, à des fins de prospection commerciale.

Les Participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de l'Organisateur aux fins de l'exécution du Jeu et de l'obtention des Lots.

Tous les Participants disposent d'un droit d'information, d'accès, d'opposition et de rectification sur les données les concernant, qu'ils peuvent exercer, conformément à la Loi Informatique et Libertés, par courrier adressé à l'Organisateur, à l'adresse suivante :

SNCF CONNECT  
Jeu concours « Festivals de l'été »  
Données personnelles  
1-3 rue Camille Moke  
93212 La Plaine St Denis Cedex

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITES**

### **7.1 Responsabilité de l'Organisateur**

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des Lots effectivement et valablement gagnés par les Gagnants. Le Lot attribué au Gagnant est géré par les partenaires de l'Organisateur. L'Organisateur ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations à la charge de ces partenaires, ou pour tout fait qui serait imputable soit au fait des Gagnants, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation. L'Organisateur ne garantit pas que le Mini Site et le Jeu soient exempts d'anomalies, d'erreurs ou de bugs.

En tout état de cause, l'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute inexécution des obligations pesant sur lui par application du présent règlement qui serait imputable soit au fait du Participant, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des obligations résultant du présent règlement, soit à un cas de force majeure. De même, l'Organisateur n'est pas responsable de tout défaut de développement, mauvais fonctionnement, incompatibilité avec d'autres programmes informatiques installés dans le disque dur du micro-ordinateur du Participant, ni en cas de perte ou l'altération des données du Participant, suite à la participation au Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce règlement si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Dans de telles circonstances, l'Organisateur mettra en place les moyens techniques pour en informer les Participants sur le Mini site. L'Organisateur fera ses efforts pour permettre un accès au Jeu à tout moment, sans pour autant être tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance interrompre l'accès au Mini Site et au Jeu, ou d'annuler ledit Jeu. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions ou annulations et de leurs conséquences. L'Organisateur mettra tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination des Gagnants et l'attribution du Lot soit conforme au règlement du Jeu. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination du Gagnant, l'Organisateur ne saurait être engagé à l'égard des Participants au-delà du nombre de dotation annoncé dans le règlement du Jeu.

### **7.2 Responsabilité du Participant**

Il est expressément rappelé qu'il est de la seule responsabilité du Participant de s'assurer que les informations qu'il fournit lors de son inscription au Jeu, notamment ses coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles lui permettront de participer au Jeu et, le cas échéant, de bénéficier du Lot qu'il aurait gagné. La participation au Jeu implique une attitude loyale, dans le respect du présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier, sans préavis, et/ou de ne pas attribuer de Lot à tout Participant ayant méconnu les dispositions du présent règlement, notamment par fraude,

voire, d'engager des poursuites contre lui devant les juridictions compétentes.

A ce titre, toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du Participant. De même toute participation par courrier sera rejetée.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un Gagnant. S'il s'avère qu'un Participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur l'Application ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par la société organisatrice ou par des tiers.

#### **ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est accessible uniquement par Internet. Les frais de participation au Jeu sont pris en charge par l'Organisateur, sur simple demande adressée par courrier à l'attention de :

SNCF CONNECT  
BU France  
« Festivals de l'été »  
1-3 rue Camille Moke  
93212 La Plaine St Denis Cedex

Toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée du nom, prénom(s) et adresse du Participant, de l'intitulé du Jeu, d'un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE), d'une copie d'une pièce d'identité et d'une copie de la facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel il est abonné. Toute demande, pour être prise en compte, devra impérativement parvenir par écrit au plus tard un (1) mois après la date de clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi.

Le remboursement porte sur les frais liés à la connexion à Internet et se fera sur une base forfaitaire de 0,22 €, correspondant à 3 minutes de communication au tarif local en heure pleine (durée moyenne de connexion au Mini Site pour participer au Jeu). Le timbre de la demande de remboursement des frais de connexion sera également remboursé (sur la base de 0,68 €, correspondant au tarif économique en vigueur, pour un pli inférieur ou égal à 20 grammes) sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion. Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 0,07 € le feuillet et dans la limite de deux (2) copies, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion. Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement, pour un seul et unique Participant.

Le nombre de participation au Jeu étant limité à une par personne et par foyer, l'Organisateur ne saurait donner suite à plus d'une demande de remboursement de frais présentée par un Participant pendant toute la durée du Jeu.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire, adressé dans les soixante (60) jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues à la lettre de demande de remboursement aux informations

enregistrées sur le formulaire d'inscription saisi sur l'Application. Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, la plupart, des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Mini Site ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par le Participant pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Mini Site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### **ARTICLE 9 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'Organisateur et ses partenaires est/sont titulaire(s) de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Mini Site et au Jeu. Ces droits leur appartiennent, ou ils détiennent les droits d'usage y afférents. L'accès au Mini Site et la participation au Jeu ne confèrent au Participant aucun droit sur ces droits de propriété intellectuelle. A ce titre, il est formellement interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie de l'Application ou des éléments relatifs au Jeu sans l'autorisation écrite préalable de l'organisateur et/ou de ses partenaires.

#### **ARTICLE 10 : DEPOT ET COPIE DU PRESENT REGLEMENT**

La participation de chacun des Participants au Concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'Organisateur.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié à tout moment par l'Organisateur, sous la forme d'un avenant qui sera publié par annonce en ligne sur le Site.

Ce présent règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur toutes les pages du Jeu où il peut être imprimé. Il est adressé à titre gratuit à tout Participant en faisant la demande (dans la limite d'une demande par Participant) à l'adresse suivante, avant la date de clôture du Concours (le cachet de La Poste faisant foi) :

SNCF CONNECT  
BU France  
« Festivals de l'été »  
1-3 rue Camille Moke  
93212 La Plaine St Denis Cedex

Les frais postaux nécessaires à la demande d'envoi du présent règlement seront remboursés, sur simple demande écrite, sur la base du tarif économique en vigueur. Le remboursement sera effectué par virement bancaire, adressé dans les soixante (60) jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande.

#### **ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE**

La loi qui s'applique est la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.